
Premier ministre

Arrêté du **20 JAN. 2011****portant composition du comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre**

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 relatif à la création du comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 établissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre ainsi que le nombre de sièges de titulaires et de suppléants qui leur sont attribués dans ces organismes ;

Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales sur le fondement de l'arrêté susvisé ;

Arrête

Article 1^{er}. – Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre :

en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Serge LASVIGNES, secrétaire général du Gouvernement, Président
- Monsieur Michel DUVETTE, directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde
- Madame Hélène EYSSARTIER, Directrice des ressources humaines (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)
- Monsieur Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, chargé de mission auprès du secrétaire général du Gouvernement
- Madame Nathalie HOMOBONO, directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Ministère de l'économie et des finances)
- Monsieur Michel JAU, préfet des Yvelines
- Madame Michelle KIRRY, directrice des ressources humaines (Ministère du travail, de l'emploi et de la santé)
- Madame Murielle LIZZY, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre
- Monsieur Philippe MERILLON, chef du service des ressources humaines (Ministère de

- l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire)
- Monsieur Patrick MILLE, directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre,

en qualité de membres suppléants :

- Monsieur François SENERS, directeur adjoint au secrétaire général du Gouvernement
- Madame Elisabeth CHEVALLIER, directrice départementale de la cohésion sociale de la Moselle
- Monsieur Jacques CLEMENT, chef du service de la modernisation (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire)
- Madame Corinne ETAIX, chef du service du pilotage et de l'évolution des services (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)
- Monsieur Pierre FOND, chef du service de la coordination et des ressources à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Ministère de l'économie et des finances)
- Monsieur Michel FUZEAU, préfet de l'Essonne
- Madame Françoise JOLLY, chef de mission à la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre
- Monsieur Jean-Marc MOULINET, chargé de mission auprès du secrétaire général du Gouvernement
- Madame Christine MOURRIERAS, directrice départementale de la protection des populations de la Sarthe
- Madame Mireille VEDEAU-ULYSSE, chargée de mission (Ministère du travail, de l'emploi et de la santé)

Article 2. - Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre :

désignés par la Confédération générale du travail – Union générale des fédérations de fonctionnaires :

en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Patrick HALLINGER
- Monsieur Didier HOREAU
- Madame Evelyne WICHEGROD
- Madame Dominique PANICO-MIALON

en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Wilfried GARING
- Madame Jocelyne PELE
- Monsieur Nicolas MAYER
- Madame Alice SILIADIN

désignés par Force ouvrière :

en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Laurent JANVIER
- Monsieur Joël CANGE
- Monsieur Patrice MAITRE

en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Patrick CHOPIN
- Monsieur Jean-Louis JARGEAU
- Monsieur Bernard ROUSSET

désignés par l'Union nationale des syndicats autonomes :

en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Philippe COSTA
- Monsieur Daniel PUIGMAL

en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Patrick DURBANT
- Monsieur Antoine LE BELLEC

désignées par la Confédération française démocratique du travail :

en qualité de membre titulaire :

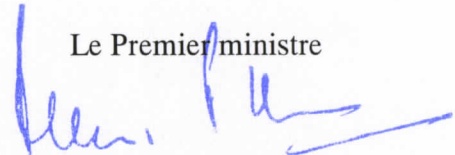
- Madame Colette ANDRE

en qualité de membre suppléant :

- Madame Laure FRERET

Article 3. - Le directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Premier ministre



François FILLON